

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**



À UNE SÉANCE ordinaire du conseil municipal, tenue le 11 janvier 2021 à 19 h 30, en visioconférence.

SONT PRÉSENTS par visio-conférence les conseillères et conseillers suivants : Mesdames Nicole-Andrée Blouin, Lina Courtois, Huguette Larose et Sylvie Martel, messieurs René Vaillancourt et Marc Hurtubise.

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le maire Jacques Demers. Madame Christine Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit également à titre de secrétaire d'assemblée par visio-conférence

Cinq (5) personnes sont présentes par visio-conférence au début de la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de bienvenue**
- 2. Séance du conseil à huis clos – enregistrement**
 - 2.1 Modification du calendrier 2021 des séances du conseil
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux**
 - 4.1 Séance du 7 décembre 2020
 - 4.2 Séance du 11 décembre 2020
 - 4.3 Séance du 11 décembre 2020
- 5. Finance**
 - 5.1 Règlement 2020-522 – décrétant une dépense de 3 548 649\$ et un emprunt de 2 114 299\$ pour l'exécution de travaux de voirie sur les chemins du Ruisseau, de North Hatley et sur la rue Armand Chainey - Adoption
- 6. Voirie**
 - 6.1 Rapport de dépenses – Contremaître des travaux publics
 - 6.2 Renouvellement – Association des travaux publics d'Amérique
 - 6.3 Demande de consentement – Cogeco connexion inc.
- 7. Sécurité publique**
 - 7.1 Rapport mensuel – Chargé de projets en sécurité civile
- 8. Urbanisme**
 - 8.1 Rapport mensuel - Inspecteur en bâtiment et en environnement
 - 8.2 Rapport annuel – Inspecteur en bâtiment et environnement
 - 8.3 Séance du 24 novembre 2020 – Dépôt du procès-verbal
 - 8.4 Dérogation mineure no 2020-01-13 – 630, chemin du Ruisseau - Lot 5 515 689, zone A-4 et Id-9 – Largeur et superficie d'un lot
 - 8.5 Dérogation mineure n° 2020-01-14 – 805, rue de la Loire – Lot 4 249 038, zone Rv-2 – Largeur d'un lot
 - 8.6 Droits de parc – Lot 6 376 673 – Chemin Vallière
- 9. Environnement**
 - 9.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

9.2 Rapport mensuel – Chargé de projets et inspecteur en environnement

10. Loisirs / Culture

11. Administration

11.1 Rapport de dépenses - Directrice générale

11.2 Québec municipal – Renouvellement 2021

11.3 Demande de financement 2021 – Sentier Nature Tomifobia

11.4 Directives temporaires de mesures en cas d'épidémie

11.5 Renouvellement ADMQ

12. Adoption des comptes payés et à payer

12.1 Liste des comptes à payer mensuelle

12.2 Autorisation de paiement - Jean Pierre Cadrin et associés

13. Correspondance

14. Divers

15. Période de questions

16. Levée de la séance

1) MOT DE BIENVENUE

Une minute de silence est observée. Puis, le maire Jacques Demers souhaite la bonne année aux membres du conseil et aux citoyens, rappelant ses souhaits pour l'année 2021. Il procède ensuite à l'appel des présences.

2) SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS – ENREGISTREMENT

Considérant l'adoption du dernier décret 1272-2020 du 2 décembre 2020.;

Considérant les arrêtés et décrets précédemment adoptés par le gouvernement;

Considérant que les décrets et arrêtés ministériels adoptés par la suite maintiennent les mesures prévues, sauf dans la mesure où celles-ci ont été modifiées, que l'état d'urgence sanitaire soit jusqu'à ce que le gouvernement y mette fin;

2021-01-01

Il est proposé par : Lina Courtois

Et résolu

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence, étant entendu que le public a également été invité à participer en visioconférence.

Que la présente séance soit enregistrée par l'intermédiaire de l'application utilisée et qu'elle sera rendue publique sur le site internet de la municipalité dans les meilleurs délais.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2.1 Modification du calendrier 2021 des séances du conseil

Considérant qu'un avis du contenu du calendrier 2021 des séances du conseil a été publié conformément à la loi qui régit la municipalité (2020-12-550) ;

Considérant que les séances du conseil sont prévues de façon générale à 19h30;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Considérant que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence, pour faire suite à l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

2021-01-02

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

Que la séance du 1^{er} février débute à 18h et par visio-conférence. Si l'état d'urgence sanitaire est maintenu au-delà du 8 février 2021 et que l'arrêté ministériel est prolongé en conséquence, les séances ultérieures débiteront également à 18h. Il en sera de même jusqu'à la levée de l'arrêté ministériel. Des avis publics seront alors prévus pour chacune des séances subséquentes. Dans le cas contraire, le calendrier 2021 adopté en décembre 2020 par le conseil prévaudra.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-01-03

Il est proposé par : Sylvie Martel

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 11 janvier 2021 tel que présenté :

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance du 7 décembre 2020

2021-01-04

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020 tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2 Séance du 11 décembre 2020

2021-01-05

Il est proposé par : René Vaillancourt

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la première séance ordinaire du 11 décembre 2020 tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.3 Séance du 11 décembre 2020

2021-01-06

Il est proposé par : Nicole-Andrée Blouin

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la deuxième séance ordinaire du 11 décembre 2020 tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5) FINANCE

5.1 Règlement 2020-522 – décrétant une dépense de 3 548 649\$ et un emprunt de 2 114 299\$ pour l'exécution de travaux de voirie sur les chemins du Ruisseau, de North Hatley et sur la rue Armand Chainey – Adoption

2021-01-07

Sur proposition de René Vaillancourt secondé par Sylvie Martel, le Règlement 2020-522 intitulé Règlement 2020-522 – décrétant une dépense de 3 548 649\$ et un emprunt de 2 114 299\$ pour l'exécution de

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

travaux de voirie sur les chemins du Ruisseau, de North Hatley et sur la rue Armand Chainey est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6) VOIRIE

6.1 Rapport mensuel – Contremaître des travaux publics

Le rapport du contremaître des travaux publics pour le mois de janvier est déposé, conformément au règlement 2016-489.

6.2 Renouvellement - Association des travaux publics d'Amérique

Considérant l'intérêt du contremaître des travaux publics à faire partie de l'association des travaux publics d'Amérique;

Considérant qu'en plus de permettre la rencontre des travailleurs de voirie de la province lors d'activités collectives, des formations et de l'information pertinentes sont aussi offertes aux membres;

2021-01-08

Il est proposé par : Lina Courtois

Et résolu

De permettre le renouvellement de l'adhésion du contremaître des travaux publics à l'association des travaux publics d'Amérique pour l'année 2021;

Que les frais d'adhésion annuel de 265 \$, plus les taxes applicables soient assumées par la municipalité à même le poste 02 320 00 454 prévu à cet effet aux prévisions budgétaires 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.3 Demande de consentement – Cogeco connexion inc.

Considérant que Cogeco connexion inc. projette l'installation de la fibre optique sur des poteaux et torons déjà existants et l'ajout d'un toron et de poteaux privés;

Considérant que la municipalité a pris connaissance du projet, le tout tel que décrit dans la demande de consentement;

Considérant que dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif aux travaux est requis;

2021-01-09

Il est proposé par : Lina Courtois

Et résolu

Que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley donne un avis favorable aux travaux projetés par Cogeco connexion inc. qui consisteront à l'installation de la fibre optique sur des poteaux et toron déjà existant et l'ajout d'un toron et de poteaux privés.

D'acheminer copie de cette résolution à Cogeco connexion inc. à l'attention de madame Lorraine Paquin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7) SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Rapport mensuel – Chargé de projets en sécurité civile

Le rapport du chargé de projets pour le mois d'octobre est déposé.

8) URBANISME

8.1 Rapport mensuel - Inspecteur en bâtiment et en environnement

Le rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour le mois de décembre 2020 est déposé.

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

8.2 Rapport annuel – Inspecteur en bâtiment et environnement

L'inspecteur en bâtiment et en environnement dépose également un bilan annuel pour 2020.

8.3 Séance du 24 novembre 2020 – Dépôt du procès-verbal

Tel que l'exige l'article 5 du règlement 2019-509 intitulé « Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme », les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal du 24 novembre 2020 adopté par les membres du comité consultatif en urbanisme lors la séance du comité du 22 décembre dernier.

8.4 Dérogation mineure no 2020-01-13 – 630, chemin du Ruisseau - Lot 5 515 689, zone A-4 et Id-9 – Largeur et superficie d'un lot

Considérant qu'un comité consultatif d'urbanisme a été constitué conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme* et qu'une demande de dérogation mineure peut être accordée pour toute et chacune des zones prévues par le règlement de zonage;

Considérant que la demande consiste à autoriser la création d'un lot en partie dans la zone agricole A-4 et l'autre partie dans la zone Id-9, dont la largeur serait de 51,80 m et dont la superficie serait de 4 000 m², afin de séparer la résidence du propriétaire (et l'espace résidentiel qui y est rattaché) de sa terre agricole;

Considérant que lorsqu'une opération cadastrale vise un lot sis sur deux zones, ce sont les normes de lotissement pour la zone la plus contraignante qui s'appliquent;

Considérant que l'article 7.4 du *Règlement de lotissement* no 90-257 de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley indique que la largeur minimale pour la création d'un nouveau lot en zone agricole est de 250 mètres et que la superficie minimale pour la création d'un nouveau lot en zone agricole est de 10 hectares (100 000 m²);

Considérant que la maison du propriétaire se trouve dans la zone ID-9 et que son garage résidentiel, détaché de la maison, se trouve dans la zone A-4;

Considérant que les démarches pour la demande à portée collective de la MRC en lien avec l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) visant à créer des îlots déstructurés à l'intérieur desquels il serait possible d'y construire une résidence sans avoir à effectuer une demande d'autorisation à la CPTAQ étaient entamées en 2011;

Considérant le caractère majeur de la demande pourrait entraîner des impacts et qu'une dérogation mineure ne constitue pas l'outil urbanistique approprié dans ce dossier;

Considérant la recommandation des membres du CCU, le 24 novembre;

Considérant qu'aucun avis ou commentaire n'a été reçu dans le cadre de la consultation du 7 décembre sur cette demande et que le conseil a procédé à l'étude des avis reçus;

Considérant l'importance de la dérogation dans un territoire zoné agricole;

2021-01-10

Il est proposé par : Marc Hurtubise

Et résolu

Le maire demande si des citoyens veulent intervenir.

De refuser la demande de dérogation mineure déposé par Monsieur Jacques 630, chemin du Ruisseau - Lot 5 515 689, zone A-4 et Id-9.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

8.5 Dérogation mineure n° 2020-01-14 – 805, rue de la Loire- lot 4 249 038, zone Rv-2 – Largeur d'un lot;

Considérant qu'un comité consultatif d'urbanisme a été constitué conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est d'avis que les conditions d'admission prévues par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et par le Règlement sur les dérogations mineures sont remplies par cette demande de dérogation mineure;

Considérant que la demande consiste à obtenir l'autorisation pour modifier le lot 4 249 038 en acquérant une parcelle de terrain à même le lot 5 252 116, adjacent à l'est, dont une grande part serait d'une largeur de 10 m, afin de le désenclaver et de le rendre adjacent au chemin du Lac;

Considérant que l'article 7.4 du *Règlement de lotissement n° 90-257* de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley indique que la largeur minimale pour la création d'un nouveau lot en zone résidentielle-villégiature est de 50 m;

Considérant que la définition du mot « largeur » à l'article 1.2.3 du *Règlement de lotissement n° 90-257* de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley indique que celle-ci doit être respectée en tout point;

Considérant que la situation du lot 5 252 116 vendant la parcelle de terrain serait améliorée puisque celui-ci possède actuellement une parcelle de terrain d'une largeur de moins de 50 m et qu'en vendant cette parcelle, ce lot viendrait qu'à avoir une largeur d'au moins 52,88 m en tout point;

Considérant que selon la situation actuelle du lot 4 249 038, si la résidence sur cette propriété passait au feu ou était démolie à plus de 50 %, elle ne pourrait pas être reconstruite puisque ce lot n'est pas conforme à la notion d'adjacence à une rue publique ou privée du paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 4.2 sur les conditions d'émission des permis de construction du *Règlement sur les permis et certificats 90-259*;

Considérant que si la demande de dérogation mineure n'était pas acceptée, les propriétaires subiraient un préjudice sérieux;

Considérant que la propriété voisine au sud, le 799, rue de la Loire, a obtenu en 2013 une dérogation mineure par la résolution 2013-03-47, afin d'ajouter une parcelle de terrain d'une largeur de 11,86 m à même le même lot voisin à l'est que pour la demande actuelle, dans le même but de désenclaver son terrain, dans un contexte presque identique au contexte de la demande actuelle;

Le maire donne la parole aux citoyens présents.

2021-01-11

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

D'accepter la demande de dérogation mineure pour autoriser l'ajout d'une parcelle de terrain, pour une grande part, d'une largeur de 10 m au lot 4 249 038, à même le lot 5 252 116, afin de le rendre adjacent au chemin du Lac.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.6 Droits de parc – lot 6 376 673 – chemin Vallières

Considérant que la municipalité peut, en vertu de sa réglementation, réserver une partie d'un terrain à lotir aux fins d'y installer des activités de parcs et terrains de jeux ou requérir le paiement d'un montant égal à 5 % de la valeur du terrain à lotir;

Considérant la situation décrite au dossier de la subdivision du lot 6 376 673 du cadastre du Québec;

2021-01-12

Il est proposé par : Marc Hurtubise

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Et résolu

D'exiger le versement des droits de 5 % dans le dossier inscrit au préambule de la présente résolution, soit un montant de 4 180 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9) ENVIRONNEMENT

9.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier

Le rapport de l'inspecteur forestier pour le mois de décembre est déposé.

9.2 Rapport mensuel – Chargé de projets et inspecteur en environnement

Le rapport en environnement pour le mois décembre est déposé.

10) LOISIRS / CULTURE

Aucun dossier n'est traité.

11) ADMINISTRATION

11.1 Rapport de dépenses - Directrice générale

Les rapports de dépenses pour les mois de novembre et décembre de la directrice générale sont déposés conformément au règlement 2016-489.

11.2 Québec municipal – Renouvellement 2021

Considérant qu'il est requis à cette période de l'année de se prononcer sur le renouvellement de l'abonnement au portail de Québec municipal;

2021-01-13

Il est proposé par : Nicole-Andrée Blouin

Et résolu

Que l'abonnement à Québec municipal soit renouvelé pour l'exercice 2021 de la municipalité.

Qu'en conséquence soit autorisé le versement de la cotisation annuelle de 520,20 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.3 Demande de financement 2021 – Sentier Nature Tomifobia

Considérant la demande de soutien financier, d'une somme de 550 \$, de Sentier Nature Tomifobia, un organisme voué à l'entretien et la mise en valeur d'un sentier cyclable s'étendant sur 19 km dans l'emprise d'une ancienne voie ferrée dans la vallée de la rivière Tomifobia;

Considérant que les sommes amassées permettront à l'organisme, entre autres, la réfection de ponts et la stabilisation de rives;

Considérant que la municipalité a supporté l'organisme en 2020;

2021-01-14

Il est proposé par : Sylvie Martel

Et résolu

De contribuer pour un montant de 550 \$ aux activités de Sentier Nature Tomifobia, à même le poste 02-701-90-991 des prévisions budgétaires 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.4 Directives temporaires de mesures en cas d'épidémie

Considérant que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a le devoir de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés et d'assurer la sécurité de tous dans leur milieu de travail;

Considérant que tout employé a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité et l'intégrité

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

physique des autres employés ou de tiers qui se trouvent dans son milieu de travail;

Considérant que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a officialisé, le 11 mars 2020, la pandémie de COVID-19;

Considérant que la COVID-19 se transmet notamment par le contact étroit avec une personne infectée ou lors du contact des mains avec des surfaces infectées et que l'employeur souhaite prévenir la propagation de ce virus au sein de son organisation;

Considérant l'adoption de la Directive temporaire de mesures en cas d'épidémie par le conseil en avril 2020 (2020-04-100);

2021-01-15

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

De reconduire la fermeture du bureau de la municipalité, non accessible aux citoyens depuis le 23 décembre 2020, jusqu'au 8 février 2021. Notamment, le télétravail est encouragé pour les postes qui le permettent (article 4.2) et; l'employé doit être accessible comme s'il était au travail, selon l'horaire de travail habituel (article 5.3).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.5 Renouvellement ADMQ et congrès 2021

Considérant qu'il est prévu au contrat de la directrice générale que le conseil autorise l'adhésion de la directrice générale à l'Association des directeurs généraux du Québec (ADMQ) annuellement;

Considérant que l'ADMQ offre plusieurs avantages et outils de gestion à ses membres;

2021-01-16

Il est proposé par : Nicole-Andrée Blouin

Et résolu

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la directrice générale à l'ADMQ d'une somme de 477 \$ (renouvellement) plus 390 \$ (option assurances à même le poste 02-130-00-454 des prévisions budgétaires 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

12.1 Liste des comptes à payer mensuelle

Liste des comptes à payer		
Décembre 2020		
740	*Bell	462.62 \$
	*Bell Conférences	
743-746	*Bell internet	82.79 \$
744	*Bell Mobilité (cell C.Labelle)	54.00 \$
751	*Foss National (essence)	515.89 \$
745	*FP Teleset (achat timbres comptes taxe 2021)	3 449.25 \$
750	*FTQ-REER (employés-employeur)	821.44 \$
737 - 5	*Hydro Québec	44.67 \$
748	*Ministère du revenu	7 808.01 \$
749	*Receveur général	3 281.38 \$
	*Rémunération des élus	13 772.37 \$
	*Rémunération du personnel	15 036.34 \$
742-747	*Ville de Sherbrooke	6 365.07 \$
44	Boily Déménagement (Déneigement ch tolérance versement 1 de 4 ainsi que versement 2 de 4)	7 237.68 \$
45	ADGMRCQ (Formation vente pour taxes Nancy Loiselle)	344.93 \$
32	Aquatech (entretien équip et adoucisseur Décembre)	291.27 \$
34	ATPA-Chapitre du Québec (Formation S.Rodrigue)	603.62 \$
15	Bauval Tech-Mix (asphalte en vrac et top mix)	565.68 \$
31	Beaugard Environnement Ltee (vidange effectué le 21 décembre)	265.00 \$
30	Benjamin Patry (abattre 4 épinettes + ramassage débris)	1 034.78 \$
26	Bergeron, Julie (entretien ménager Décembre)	385.00 \$

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Liste des comptes à payer (suite)		
741	Bureau en gros (papier, cartouche d'encre, étampe encre)	497.06 \$
19	Cain Lamarre (frais avocat)	1 896.86 \$
33	Coté-Jean et Associés Inc (réfection rue de la Rivière)	323.37 \$
38	Curry, David (remboursement achat ruban pour affiche covid)	12.64 \$
43	CWE (déneigement chemin de tolérance versement 2 de 4 et versement 1 de 4 virage Armand-Chainey et versement 2 de 4 virage Armand-Chainey)	9 557.31 \$
47	Danielle Gilbert (services rendus dg interim)	2 161.50 \$
Vir. bancaire	Demco (contrat déneigement versement 2 de 4)	85 847.40 \$
24	Diane Longval (affiche patinoire)	28.74 \$
36	Englobe (facturation finale rue de la Rivière)	1 092.26 \$
4	Entreprise LTCA inc (location toilettes chimiques)	264.44 \$
3	Fonds d'information-mutations (Décembre)	95.00 \$
21	FrancoType-Postalia (location timbreuse)	172.29 \$
7	Gestion USD Inc (achat bacs et pièces réparation bacs)	4 492.64 \$
40	Imprimerie CRM (calendriers collecte, enveloppes, poster laminé)	695.61 \$
17	Infotech (comptes de taxes, chèques)	1 017.53 \$
29	La Capitale Assurance (ass collective)	608.39 \$
39	Langlois Dor, Étienne (remboursement de frais déplacement)	57.85 \$
35	Le Reflet (annonce collecte des déchets, souhaits Noel et jour de l'An, Plaisir d'hiver)	1 770.62 \$
42	Loiselle, Nancy (frais déplacement)	27.00 \$
8	Matériaux Magog Orford	202.72 \$
10	Mégaburo (photocopies)	101.19 \$
9	Stéphan Molleur (4 déneigements de trottoirs municipaux décembre, déneigement Framboisière et Sangster et stationnements et trottoirs municipaux versement 2 de 4)	2 747.91 \$
18	Poste Canada (publipostage cartons collecte des déchets)	162.14 \$
11	Récupération L. Maillé 2016 (ramassage d'un cerf 80 ch du Ruisseau)	114.98 \$
	Rémunération membres du CCU (Décembre)	300.00 \$
41	Rodrigue, Serge (remboursement de frais déplacement et cellulaire)	85.00 \$
22	Sani-Estrie (Déchets Dominique Savio)	83.14 \$
Vir. bancaire	Services de cartes Desjardins	87.35 \$
14	Signalisation de l'Estrie (Enseignes)	1 420.91 \$
27	Stanley-Dany Tailor (ceuillette ordure, recyclage, compost Décembre)	15 740.69 \$
46	Valérie Thomas (remboursement bac vert)	100.00 \$
16	Ville de Magog (Entente services loisir gratuité 3e enfant)	252.95 \$
	total factures décembre	194 439.28 \$
Janvier 2021	A comptabiliser en janvier 2021 et payer en janvier 2021	
12	Régie de police Memphrémagog (janvier 2021)	43 539.33 \$
25	Ressourcerie des Frontières (collecte, transport, encombrants 1er trimestre)	7 090.51 \$
13	SPA	744.05 \$
37	Société financière Grenco Inc. (location du photocopieur)	82.93 \$
	total factures Janvier 2021	51 456.82 \$
	Total factures payées	245 896.10 \$

2021-01-17

Il est proposé par : René Vaillancourt

Et résolu

Que les comptes soient payés tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.2 Autorisation de paiement – Jean Pierre Cadrin et associés

Considérant le mandat donné à la firme JP Cadrin & Associés (résolution no. 2018-06-837) afin de procéder à l'évaluation foncière dans le dossier d'expropriation des lots 4 249 004, 4 249 803 et une partie du lot 4 249 051 rue du Val-Joli en juin 2018;

2021-01-18

Il est proposé par : Lina Courtois

Et résolu

De payer la facture 20203205 présentée par la firme JP Cadrin & Associés, au montant de 14 675 \$ plus taxes dans le cadre du projet de municipalisation de la rue du Val-Joli et à prélever les sommes à même les activités de fonctionnement des prévisions budgétaires 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

13) CORRESPONDANCE

Quelques éléments de correspondance sont laissés à l'attention des membres du conseil.

14) DIVERS

15) PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions des citoyens présents à la séance du conseil en mode visioconférence.

16) LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée vers 20 h 10 sur proposition de Nicole-Andrée Blouin

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Jacques Demers
Maire

Christine Labelle
Secrétaire-trésorière